

Prix des médicaments brevetés : maintenir l'équilibre économique dans le secteur des sciences de la vie

Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans le cadre des consultations du gouvernement du Canada relatives au Règlement sur les médicaments brevetés

14 février 2018

Préambule

Forte d'un réseau de plus de 7 000 membres, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) agit sur deux fronts : porter la voix du milieu des affaires montréalais et offrir des services spécialisés aux entreprises et à leurs représentants. Toujours au fait de l'actualité, elle intervient sur des dossiers déterminants pour la prospérité des entreprises et de la métropole. Avec l'appui de ses experts Acclr, la CCMM vise à accélérer la création et la croissance des entreprises de toutes tailles, ici et à l'international.

Introduction

Une économie dynamique et innovante doit pouvoir compter sur tous ses secteurs forts. Le Canada, en particulier le Québec, bénéficie depuis longtemps de l'apport économique du secteur des sciences de la vie et des technologies de la santé (SVTS). Pris dans son ensemble, le Québec fait partie des 15 pôles les plus performants en Amérique du Nord dans ce domaine. Les SVTS représentent aussi l'un des principaux secteurs d'application des dernières innovations technologiques telles que l'intelligence artificielle, domaine dans lequel le Canada tente de se positionner avantageusement à l'échelle mondiale.

Le Québec compte pour le tiers du PIB canadien en SVTS. Ce secteur génère dans la province des retombées annuelles de 5,6 milliards de dollars et sa chaîne de valeur soutient 56 000 emplois à haute valeur ajoutée. L'expertise québécoise en SVTS est fortement centralisée dans la région métropolitaine, qui concentre 79 % des emplois de l'industrie¹. Pour soutenir l'essor de ce secteur clé pour notre économie du savoir, le gouvernement du Québec a lancé en 2017 la *Stratégie québécoise des sciences de la vie*. Les mesures annoncées ont été accueillies favorablement par le milieu. Elles visent à accélérer la commercialisation et l'intégration des innovations au sein du système de santé du Québec.

La Chambre a salué les objectifs de la *Stratégie*, qui sont de faire du Québec un des cinq meilleurs pôles en SVTS d'Amérique du Nord et d'attirer 4 milliards de dollars d'investissements privés d'ici 2022. Il s'agit de cibles ambitieuses, mais atteignables puisqu'elles misent sur des forces stratégiques de la métropole, soit son expertise en médecine de précision et en mégadonnées. Toutefois, pour maintenir l'essor du secteur et s'assurer que Montréal joue pleinement son rôle de locomotive, il faut que les orientations du gouvernement du Canada en matière de santé soient arrimées avec la *Stratégie québécoise des sciences de la vie*. En effet, le gouvernement canadien dispose de leviers qui peuvent affecter la croissance de l'industrie et l'environnement d'affaires global du secteur.

La Chambre a pris connaissance du projet du gouvernement du Canada de réviser le mandat du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). Par la présente, nous souhaitons faire connaître nos préoccupations quant aux modifications proposées. Nous reconnaissons les défis associés à la gestion des coûts de santé publique et la volonté du gouvernement du Canada à équilibrer le prix des médicaments brevetés. Cependant, cette réforme crée des incertitudes dans l'industrie et nous craignons qu'elle mine la capacité de nos entreprises à investir dans de nouveaux produits et à les commercialiser. Nous insistons sur l'importance de maintenir un environnement d'affaires stable et prévisible, une condition essentielle pour que les entreprises en SVTS puissent développer leurs stratégies, investir et croître.

1. Préserver l'équilibre économique dans l'écosystème des SVTS pour assurer l'élan du secteur

L'écosystème des SVTS se distingue par son dynamisme et sa pluralité. Il regroupe des entreprises de différents sous-secteurs tels que le pharmaceutique, les biotechnologies et les technologies médicales. Leurs activités s'intègrent à une chaîne de valeur qui va de la recherche jusqu'au développement clinique et à la commercialisation de nouveaux produits. Pour innover, les entreprises de l'écosystème des SVTS collaborent étroitement et contribuent au financement des activités de nos centres de recherche et de nos

¹ MONTRÉAL INVIVO (2016), Tableau de bord de l'industrie québécoise des SVTS.

hôpitaux universitaires. À titre d'exemple, la multinationale américaine Merck a investi 15 millions de dollars en 2017 pour la création de l'Oncopole, un tout nouveau pôle de recherche sur le cancer au Québec. Le bureau de coordination de ce pôle est d'ailleurs situé dans la métropole, sous la supervision de l'Institut de recherche en immunologie de l'Université de Montréal.

La forte collaboration dans l'écosystème des SVTS et les investissements privés permettent de développer des traitements dont les patients canadiens sont les premiers bénéficiaires et qui sont exportés mondialement. Cependant, cette création de richesse et ces avancées scientifiques sont tributaires des investissements importants en recherche et développement (R-D), rendus possibles grâce à l'équilibre économique propre à ce secteur.

1.1 Protéger la capacité de recherche et d'innovation des entreprises en SVTS

En établissant le prix des médicaments brevetés au Canada, le CEPMB a un impact déterminant sur l'industrie des SVTS. Nous reconnaissons l'importance d'équilibrer le prix des produits pharmaceutiques et de réformer la réglementation canadienne en s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales. Cependant, le gouvernement du Canada doit considérer un enjeu central : le développement de nouveaux médicaments est un processus complexe et coûteux.

Les sociétés pharmaceutiques investissent en moyenne 2,6 milliards de dollars américains pour qu'un médicament franchisse les étapes de la R-D, des essais cliniques et des approbations, pour être ultimement administré aux patients². Lorsque l'on prend aussi en considération l'ensemble de leurs investissements en R-D, y compris les médicaments qui ne sont pas commercialisés, ce prix moyen augmente drastiquement. De plus, les avancées en médecine personnalisée et en génomique rendent les activités de R-D de plus en plus complexes et coûteuses pour les sociétés pharmaceutiques. Ces dernières doivent récupérer leurs investissements à court terme, tout en faisant face à une vive concurrence mondiale.

Le CEPMB doit tenir compte de cette complexité lorsqu'il détermine ce qui constitue un prix excessif en accordant une importance particulière au soutien de l'innovation dans le secteur. Dans sa forme actuelle, la proposition de réforme entraînerait une chute brutale des prix des médicaments brevetés, ce qui aurait des conséquences néfastes sur l'industrie et les patients. Elle provoquerait une baisse de revenus pour les sociétés pharmaceutiques, ce qui réduirait leur capacité à investir en R-D, à faire des essais cliniques et à développer de nouveaux traitements. De plus, les pharmas devraient réduire leurs investissements dans nos centres de recherche universitaire et les partenariats scientifiques et industriels s'en trouveraient détériorés.

Ultimement, cette réforme provoquera un ralentissement qui se fera sentir dans tout l'écosystème et entraînera des pertes d'emplois à haute valeur ajoutée. Pour ces raisons, la Chambre invite le gouvernement à procéder à un examen plus exhaustif du projet et à une étude approfondie des impacts économiques potentiels de cette réforme. Le gouvernement doit être outillé pour prendre une décision qui permettra de maintenir l'élan de ce secteur clé pour l'économie canadienne et de favoriser l'accès aux thérapies médicamenteuses de pointe pour les patients.

Recommandation n° 1 : Analyser les impacts économiques de la réforme proposée dans l'optique de préserver la capacité des entreprises à investir en R-D, à faire des essais cliniques et à développer des médicaments novateurs.

1.2 Maintenir l'attractivité du Canada pour faire face à la concurrence mondiale dans l'industrie

À l'échelle mondiale, l'industrie des SVTS connaît une croissance annuelle de 5 à 9 % selon le secteur, et génère des revenus globaux de 1 950 milliards de dollars américains. Les SVTS sont la deuxième industrie la plus active en R-D, avec des dépenses de 200 milliards de dollars américains³. Ce secteur névralgique

² DIMASI JA, GRABOWSKI HG, HANSEN RA (2016), "Innovation in the pharmaceutical industry: new estimates of R&D costs", *Journal of Health Economics*, 47: 20-33.

³ MONTRÉAL INVIVO (2016), Op. cit.

au niveau mondial offre d'importantes occasions d'affaires et d'investissements. Vu la force et la diversité de notre écosystème des SVTS, le Canada est en bonne position pour tirer parti de ce potentiel.

Le Grand Montréal occupe une place stratégique sur l'échiquier nord-américain des SVTS. Le bassin de talents concentré dans la métropole et son réseau de recherche à la fine pointe attirent les leaders mondiaux de l'industrie. Au total, 140 filiales de sociétés étrangères sont établies dans la grande région de Montréal et emploient 17 500 professionnels⁴. Les facteurs d'attractivité de la métropole et son environnement d'affaires favorable renforcent sa capacité à capter de grands volumes d'investissements étrangers en SVTS. À titre d'exemple, l'implantation de la société sud-coréenne Green Cross Biotherapeutics dans le Technoparc de Montréal génère d'importantes retombées économiques et soutient des centaines d'emplois spécialisés. Ce nouveau siège social a nécessité un investissement de plus de 400 millions de dollars.

Pour favoriser l'attraction et les investissements des acteurs économiques clés en SVTS, le Canada doit maintenir un environnement d'affaires concurrentiel sur le plan international. Nous estimons que la réduction des prix plafonds établis par le CEPMB et, par conséquent, des revenus des manufacturiers pourrait se traduire par un affaiblissement du pouvoir d'attraction du Canada en matière d'investissements directs étrangers des sociétés pharmaceutiques mondiales. De plus, si les modifications proposées au CEPMB sont mises en œuvre, il est à craindre que le Canada ne perde son attractivité pour les études cliniques et le lancement de nouveaux médicaments. Le ralentissement du développement de nouveaux traitements nuira directement aux patients canadiens.

La Chambre recommande au gouvernement de revoir la réforme du CEPMB afin de préserver l'attractivité du Canada dans le secteur. Elle insiste sur l'importance d'adopter une approche prudente en matière de contrôle des prix, afin de ne pas miner les efforts importants déployés à travers le pays pour développer notre écosystème d'innovation ainsi que les initiatives pour atteindre les cibles de la *Stratégie québécoise des sciences de la vie*.

Recommandation n° 2 : Revoir le projet de réforme de manière à préserver l'attractivité du Canada dans un secteur où la concurrence mondiale est vive et favoriser les investissements privés.

2. Moderniser le CEPMB en prenant en compte les nouveaux modèles d'affaires dans le secteur

Depuis le début des années 2000, les entreprises du secteur des SVTS ont développé de nouveaux modèles d'affaires grâce auxquels elles ont rationalisé leurs activités manufacturières et de R-D. Ce changement s'opère par la décentralisation des activités intra-firmes vers davantage de sous-traitance. L'écosystème a évolué vers une concentration au sein de créneaux forts dans lesquels s'intensifient les partenariats scientifiques et industriels. Ces nouvelles tendances entraînent une hausse des investissements des membres de l'industrie pharmaceutique auprès d'universités, d'hôpitaux, de centres d'excellence, d'entreprises en démarrage et d'organismes.

Les changements dans la culture d'affaires de l'industrie doivent se refléter dans la réforme proposée au CEPMB, plus particulièrement dans la méthode d'évaluation des investissements en R-D. Le CEPMB ne comptabilise présentement que des investissements admissibles à un crédit d'impôt. Cette méthode ne tient pas compte de la nouvelle réalité des activités de R-D et des ressources considérables que les entreprises investissent pour la recherche et les essais cliniques. Par exemple, les partenariats industriels et scientifiques, ainsi que les activités de recherche extramuros sont en forte croissance dans le secteur depuis les dernières années, mais ne sont pas considérés comme des dépenses en R-D aux yeux du CEPMB. En effet, pour l'année 2016, les investissements en R-D des membres de l'industrie pharmaceutique ont été sous-évalués de plus de 50%⁵.

⁵ EY (2017). Médicaments novateurs Canada : Analyse de données et empreinte et retombées économiques des membres au Canada.

CC M

4

⁴ MONTRÉAL INTERNATIONAL (2018), *Sciences de la vie et technologies de la santé*, [En ligne : http://www.montrealinternational.com/investissements-etrangers/secteurs/science-de-la-vie-et-technologies-de-la-sante/].

Nous croyons que la réforme en cours est une occasion de moderniser la manière dont le CEPMB comptabilise les investissements en R-D. Nous invitons le gouvernement du Canada à revoir le projet pour capter l'empreinte réelle du secteur pharmaceutique. À travers son nouveau mandat, le CEPMB doit considérer les nouveaux modèles d'affaires pour évaluer avec justesse les investissements en R-D de l'industrie.

Recommandation n° 3 : Élargir les critères d'évaluation des investissements en R-D du CEPMB en tenant compte des nouveaux modèles d'affaires de l'industrie.

Conclusion

La Chambre reconnaît le rôle primordial que joue le gouvernement du Canada pour assurer l'accessibilité aux soins de santé et à des médicaments abordables pour les patients. Cependant, les modifications apportées au mandat du CEPMB ne doivent pas freiner la capacité d'innovation dans l'industrie. Nous demandons au gouvernement de calibrer cette réforme de manière à préserver l'accès aux nouveaux médicaments novateurs, les emplois à haute valeur ajoutée et les investissements dans la recherche en santé. C'est pourquoi le gouvernement doit réévaluer les impacts économiques de la réforme proposée afin de prendre une décision qui permettra de maintenir l'élan de ce secteur clé pour l'économie canadienne.

Nous invitons le gouvernement canadien à travailler avec les membres de l'industrie pharmaceutique pour réviser la réforme proposée, de manière à réaliser des économies au sein du réseau de la santé, sans réduire drastiquement le prix des médicaments brevetés. Le gouvernement doit adopter une approche flexible pour préserver la capacité des sociétés pharmaceutiques à investir et à innover. Ces incertitudes dans l'environnement d'affaires nuisent à l'attractivité du Canada dans le domaine des SVTS. Devant l'urgence d'agir, il faut s'assurer que des actions concrètes seront mises en œuvre rapidement. En ce sens, la mise sur pied d'un groupe de travail réunissant les principaux acteurs de l'industrie serait bienvenue. En contrepartie, les multinationales de l'industrie doivent s'engager à réaliser des investissements et à créer des emplois de qualité au Canada. Nous proposons d'intégrer ces clauses dans une entente explicite entre le gouvernement et les acteurs du secteur pharmaceutique.